

AU COEUR DU METIER

"Reconnaître la discipline infirmière" : le vœu du CII

12.03.14 Mise à jour le 13.03.14

Le 14 janvier 2014, Judith Shamian, présidente du Conseil International des Infirmières (CII) a rencontré, à Paris, les membres de l'Association Nationale Française des Infirmières et Infirmiers Diplômés et Etudiants (ANFIIDE), la délégation nationale de l'Ordre des infirmiers et des représentants d'associations infirmières. Revue de détails des propos échangés...

Judith Shamian, présidente du [Conseil International des Infirmières \(CII\)](#), a profité d'une rencontre avec différentes instances représentatives des infirmières, le 14 janvier 2014, à l'initiative de Brigitte Lecointre, présidente de l'[ANFIIDE](#), pour donner son point de vue sur la situation de la profession en France. Selon la présidente du CII, la France se situe, avec la Belgique, au sommet des pays francophones. A ce titre, elle se doit d'aider les autres pays dans leur évolution, en particulier les pays d'Afrique francophone. Pour Judith Shamian, l'un des aspects primordiaux au développement de la science infirmière est la création et le soutien de

l'Ordre National des Infirmiers (ONI), un puissant levier pour une approche politique de la profession. Elle souligne que *"les associations et groupes de patients doivent être conscients que l'ordre est garant d'une prise en charge de qualité par les IDE"* ce qui, comme l'a rappelé Didier Borniche, président de l'ONI, est *"l'une des missions principales de l'ordre infirmier"*. Ce dernier a également expliqué que *"le trio organisation professionnelle/syndicats/ONI, bien qu'ayant des objectifs propres, devait fonctionner de concert"*.



Rencontre, à Paris, avec Judith Shamian (en veste rose), présidente du Conseil International des Infirmières

“ Tant que la discipline infirmière ne sera pas reconnue en tant que discipline scientifique, nous serons vus comme des cols bleus et non comme des cols blancs... a souligné Judith Shamian

Pouvoir transposer une compétence acquise

Judith Shamian a fait remarquer qu'avant de construire des protocoles de coopération, le champ de compétences doit d'abord être vérifié car bien souvent, les actes dits « délégués » en font déjà partie et ne sont donc pas des activités dérogatoires. Elle souligne également que lorsque l'on autorise des activités en dehors des compétences infirmières, elles devraient être validées par la suite. *"Pour un médecin cardiologue exerçant à Paris, est-il*

envisageable qu'il ne puisse plus exercer de la même façon s'il déménage dans une autre région ? Non... Ce doit être pareil pour les infirmiers : une compétence acquise doit pouvoir être transposée. Il faut sortir de la situation locale, peu constructive pour la profession", considère-t-elle. "Pourquoi ne pas mettre en place une licence d'infirmier généraliste et une licence complémentaire ?", propose la présidente du CII.

“ Selon la présidente du CII, la France se situe, avec la Belgique, au sommet des pays francophones. A ce titre, elle se doit d'aider les autres pays dans leur évolution, en particulier les pays d'Afrique francophone

Reconnaître la discipline infirmière

Judith Shamian s'est également exprimée sur la formation infirmière. Elle a remarqué que sur les sujets de la réingénierie du diplôme et de la formation des formateurs, la France et le Canada ont eu les mêmes réactions « normales ». Selon la présidente du Conseil International des Infirmières, les formateurs ne sont souvent pas intéressés par l'universitarisation, par peur, peut-être de ne pas pouvoir suivre le processus au niveau individuel. Dans ce cas, la meilleure conduite à tenir est de les accompagner et les encourager à se former eux-mêmes...

Judith Shamian, qui ne comprend pas le manque de reconnaissance de la discipline infirmière en France, a également précisé que *"tant que la discipline ne sera pas reconnue en tant que discipline scientifique, nous serons vus comme des cols bleus et non comme des cols blancs"*. Pour évoluer, il est nécessaire, selon la présidente du CII, de définir un cadre de compétence clair et de le valider, tant pour les infirmiers spécialisés (IADE, IBODE, IPDE) que pour les Infirmiers de Pratique Avancée (IPA). Rappelons à ce sujet la création récente, en France et sous l'égide de l'ANFIIDE, du [REPASI \(Réseau des pratiques avancées en soins infirmiers\)](#).

Pour tous les acteurs présents, cette rencontre était riche en tout point. Judith Shamian a encouragé les infirmiers français à déposer des abstracts pour intervenir lors des séances plénières de la prochaine [conférence du CII à Séoul, en juin 2015](#) ... **L'occasion d'exposer notre expérience et notre vision des soins infirmiers... et de la partager !**

Judith Shamian, présidente du Conseil International des Infirmières



En mai 2013, Judith Shamian a été élue présidente du Conseil International des Infirmières (CII), une fédération regroupant plus de 130 associations nationales d'infirmières représentant ainsi plus de 13 millions d'infirmières du monde entier.

« Au Canada, le Dr Shamian a occupé de nombreux postes à responsabilités au niveau national : présidente de l'Association des infirmières et infirmiers du Canada, directrice générale de Santé Canada, présidente de l'Association des infirmières et infirmiers autorisés de l'Ontario et vice-présidente du département des soins infirmiers de l'Hôpital Mount Sinai. Elle a piloté un certain nombre d'initiatives visant à améliorer la qualité et l'accès aux services de santé, en mettant un fort accent sur les déterminants sociaux de la santé. Elle est lauréate à ce titre de plusieurs prix et distinctions. Son travail académique autour des modèles de politiques publiques et des transferts de connaissances s'est également avéré très efficace pour traduire en action politique concrète les recherches et le plaidoyer en soins infirmiers. *“Les infirmières détiennent la clé de la plupart des solutions potentielles. Quant au CII, il doit jouer un rôle important dans l'extension du domaine de la profession infirmière, afin qu'elle participe à l'application des programmes d'action au niveau national et international”,* déclare Mme Shamian. *“J'estime que les populations ont le droit fondamental d'accéder aux conditions et ressources nécessaires à leur bien-être et à leur santé. Dans ce contexte, notre objectif ultime, en tant qu'infirmières, devrait consister à maximiser nos contributions en vue de la réalisation du meilleur état de santé possible, pour le bien du plus grand nombre possible de personnes.”* »

Pour en savoir plus : <http://www.icn.ch>

Florence AMBROSINO

IPA en coordination de parcours complexe de soins

IDEL et IDEC au RSP ILHUP, Comité de pilotage du [REPASI](#)

fambrosino13@gmail.com

